

Remplace la date 25-janv.-2021

Date de révision 25-avr.-2025

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11265
Numéro du fiche de données de sécurité 11265
Nom du produit AKYPO SAL 2010 S

Autres moyens d'identification

UFI RRQD-GXTQ-G00Q-2W92

Synonymes AKYPO SAL 2010 S RSPO MB

Substance pure/mélange Mélange

Contient AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL); ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée tensioactif
Soins personnels
Savons
Détergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd Internationale 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL); ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro	CE n° (numéro)	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
--------------	------------	--------	----------------	----------------	-----------	-----------	-----------

		d'enregistrement REACH	d'index UE)	selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	>= 10 - <= 20 %	01-211949010 0-53-XXXX	931-329-6	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	>= 10 - <= 20 %	01-211948863 9-16-XXXX	500-234-8	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<10% Eye Dam. 1 :: C>=10%	-	-
2-METHYL-2H-ISOT HIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	< 0.01 %	01-212076469 0-50-XXXX	220-239-6 (613-326-00-9)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	10	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	183 235	= 242	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses, le cas échéant. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Douleur.
Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.
Ingestion	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants Douleur d'estomac

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antidote si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.
--	---

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être employées dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder sous clef. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	-	4.16 mg/kg bw/day [4] [6] 0.09 mg/cm ² [5] [6]	73.4 mg/m ³ [4] [6]
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	-	2750 mg/kg bw/day [4] [6] 132 µg/cm ² [5] [6]	175 mg/m ³ [4] [6]
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	-	-	0.021 mg/m ³ [5] [6] 0.043 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	6.25 mg/kg bw/day [4] [6]	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 0.056 mg/cm ² [5] [6]	21.73 mg/m ³ [4] [6]
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	15 mg/kg bw/day [4] [6]	1650 mg/kg bw/day [4] [6]	52 mg/m ³ [4] [6]
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	0.027 mg/kg bw/day [4] [6] 0.053 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.021 mg/m ³ [5] [6] 0.043 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	2.4 µg/l	0.024 mg/L	0.24 µg/l	-	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	0.24 mg/L	0.071 mg/L	0.024 mg/L	-	-
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) 68155-07-7	14.5 µg/kg dwt	0.0195 mg/kg sediment dw	830 mg/L	6.48 µg/kg dwt	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS 68891-38-3	5.45 mg/kg dwt	0.545 mg/kg dwt	10000 mg/l	0.946 mg/kg dwt	-
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	-	-	0.23 mg/L	0.0471 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle		> 8 heures
	Porter des gants de protection en Viton™		> 8 heures
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile		> 8 heures
	Porter des gants de protection en Néoprène™		> 8 heures

Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
Protection respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	blanche	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	0 - 5 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Inflammabilité		Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharges statiques, chaleur, chocs et impacts mécaniques et humidité. Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Test en vase ouvert Cleveland Open Cup. non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	> 100 °C	
Température de décomposition	> 100 °C	
pH	7 - 9	solution (10% %). Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	1500 - 5000 cP	@ 20 °C.
Hydrosolubilité	partiellement soluble	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		non applicable.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1 - 1.1	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	1.02	@ 20 °C
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques et humidité.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharges statiques, chaleur, chocs et impacts mécaniques et humidité.
Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques et humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Protéger de l'humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut

provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Douleur.

Contact avec la peau

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.

Ingestion

La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur d'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	183 - 235 mg/kg (Rat)	= 242 mg/kg (Rabbit)	= 0.11 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Bactéries	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Mammifère	Négatif

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Bactéries	Négatif

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Pour des matériaux similaires : Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 408	Rat	Oral(e)	225 mg/kg	90 jours	NOAEL

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Daphnia magna	CE50	16 mg/L	48 heures	
	Poisson	CL50	15 mg/L	96 heures	

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	2.4 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Crustacés	CE50	3.2 mg/L	48 heures	
EU M.C3	Algues	CE50	18.6 mg/L	72 heures	
EU Method C.3 Toxicité chronique	Algues	NOEC	2 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	0.07 mg/L	21 jours	
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours Toxicité chronique	Poisson	NOEC	0.32 mg/L	28 jours	

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------------	---------------	--------------------	-----------

OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	7.1 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	7.4 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance Toxicité aiguë	Algues	CE50	27.7 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance Toxicité chronique	Algues	NOEC	0.95 mg/L	72 heures	

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	4.77 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	0.93 - 1.9 mg/L	48 heures	
	Skeletonema costatum	CEr50	0.0695 mg/L	24 heures	
	Skeletonema costatum	CE10	0.024 mg/L	24 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	2.1 mg/L	33 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.04 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	76.9%	Facilement biodégradable

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	48 jours	Biodégradation 98 %	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL)	4.84
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	0.3
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	-0.75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol partiellement soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL)	La substance n'est pas PBT/vPvB
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
 Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2682-20-4	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2682-20-4	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations de sécurité chimique sont encore requises.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 25-janv.-2021

Date de révision 25-avr.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité